

Concurrence et réglementation

Réponse à une consultation 29.10.2018

Ordonnance du registre foncier (ORF)

L'ordonnance du registre foncier doit être adaptée ponctuellement dans le domaine de l'accès électronique aux données. Au centre des modifications souhaitées par les milieux économiques, il y a les modalités pour un accès élargi aux données selon une procédure en ligne.